



HAL
open science

Construction d'un marché international de l'enseignement supérieur privé au Maghreb

Sylvie Mazzella

► **To cite this version:**

Sylvie Mazzella. Construction d'un marché international de l'enseignement supérieur privé au Maghreb. *Les mondes universitaires face au marché: circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Karthala, pp.105-116, 2011. halshs-01066270

HAL Id: halshs-01066270

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01066270>

Submitted on 19 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

In Michèle LECLERC-OLIVE, Grazia SCARFÒ GHELLAB, Anne-Catherine WAGNER, Postface de Monique de Saint-Martin, *Les mondes universitaires face au marché : circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Karthala. 2011. pp 105-116

Construction d'un marché international de l'enseignement supérieur privé au Maghreb

Sylvie MAZZELLA

Depuis le début des années 2000, on assiste en Tunisie et au Maroc au développement du secteur privé d'enseignement supérieur qui vise à compléter un secteur public en surcharge et partiellement inadapté. L'augmentation constante des effectifs des étudiants dans les universités maghrébines depuis trente ans et la forte sélection par le classement à la sortie du baccalauréat créent une insatisfaction que seuls les meilleurs ou les plus riches peuvent combler en partant à l'étranger¹. À partir des années 1980, les établissements supérieurs privés au Maghreb se multiplient, tolérés en Tunisie sur le créneau des écoles supérieures "de la seconde chance" après avoir été marginalisés dans la formation professionnelle et technique dans les années 1970, encouragés au Maroc où leur expansion fut rapide. Ils se diversifient aujourd'hui en direction des bacheliers, dans un cadre légal de plus en plus affirmé, sous le statut juridique de sociétés anonymes. Le Maroc (loi 01-00) et la Tunisie (loi 2000-73) réforment leurs lois respectives portant sur l'organisation de l'Enseignement supérieur, en accordant aux établissements supérieurs privés une reconnaissance de leurs diplômes par leurs ministères de l'Enseignement supérieur sous condition d'un cahier des charges précis. En Algérie, un arrêté du 24 août 2008 élargit la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de 1999 à la création d'établissements privés de formation supérieure². Depuis 1991, seuls les établissements privés de la formation professionnelle étaient autorisés.

Cette étude propose des éléments de réflexion sur l'évolution d'un secteur universitaire privé au Maghreb, en cours de consolidation et de légitimation, destiné à modifier en profondeur le service d'enseignement supérieur. Comment définir ces nouvelles formations internationales privées créées sur le sol national qui depuis une dizaine d'années se développent au Maghreb ? Quels rôles jouent-elles et à quelle échelle ? Sont-elles un substitut aux études à l'étranger ou un choix par défaut ? Ne font-elles que récupérer les laissés-pour-compte ? Et enfin, quelles nouvelles mobilités d'étudiants Sud-Sud ce contexte de réformes universitaires entraîne-t-il ?

Quoi qu'en pleine expansion, cette évolution reste quantitativement marginale³. Les pays du Maghreb

¹ Les étudiants sont orientés en fonction de leur moyenne au baccalauréat et suivant un barème d'admissibilité selon les filières. Sauf à avoir recours au privé, les étudiants sont contraints d'accepter la filière proposée par le service d'orientation s'ils veulent bénéficier de bourses d'études.

² ² Cependant, en Algérie comme au Maroc, la reconnaissance nationale des diplômes des établissements supérieurs privés tarde à s'appliquer du fait d'un retard pris dans l'application de cet arrêté en Algérie et dans la définition d'un cahier des charges au Maroc. À l'occasion de la création de nouvelles grandes universités privées, le flou dans le statut juridique de ces établissements a suscité une polémique au Maroc.

³ Il faut remarquer que, malgré son rapide développement au Maghreb, ainsi qu'au Machrek (Égypte, Syrie, Liban) depuis les années 2000, le poids du secteur de l'enseignement supérieur privé n'est pas comparable à celui qu'il a dans d'autres régions du Sud, telles que l'Amérique Latine où il rassemble près de 40 % des étudiants (Didou Aupetit, 2004 : 99).

continuent de se caractériser par un engagement fort en faveur du secteur public : on ne compte que près de 8 % d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur privé au Maroc et 3 % en Tunisie en 2010 (sources des ministères de l'Enseignement Supérieur).

Ces pays, en particulier l'Algérie et la Tunisie, jusqu'alors réticents voire opposés à l'existence de tels établissements supérieurs privés, selon une vision développementaliste et égalitariste favorable à un enseignement public méritocratique ouvert à tous, autorisent juridiquement désormais la constitution de ce secteur privé, appuyés en cela par des bailleurs de fonds internationaux qui encouragent une libéralisation des offres de formation (Banque mondiale, Fonds Monétaire International, Agence Française de Développement). Ce qui peut laisser penser que s'amorcerait là un processus de bouleversement des mentalités. Ce processus est en marche depuis plus longtemps au Maroc qui adopte une position nuancée sur la question : le secteur privé de l'enseignement supérieur y est perçu dès les années 1980 comme complémentaire au secteur public - bien que non équivalent (il faudra attendre la loi 01-00 pour que l'enseignement supérieur privé soit juridiquement reconnu par l'État) - à un moment où le secteur public se donne la lourde tâche d'appliquer des plans d'ajustement structurel dans le domaine de l'éducation et de réformer l'enseignement primaire et secondaire (1985) et le Baccalauréat (1987).

L'article s'appuie sur l'analyse de la situation tunisienne à partir d'enquêtes de terrain conduites entre 2005 et 2010⁴, prolongée par des études comparatives sur la situation marocaine et algérienne tirées de recherches collectives (Mazzella, 2007, 2009)⁵. Après avoir situé l'émergence du secteur privé dans un contexte de réformes nationales et internationales de l'enseignement supérieur entraînant une forme d'internationalisation sur place, on cherchera à préciser l'analyse de ce secteur très composite, notamment à partir de la description d'une figure sociale essentielle dans la construction d'un marché de l'enseignement supérieur privé, celle des nouveaux entrepreneurs du savoir que sont les présidents fondateurs des établissements privés.

Quels changements dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur au Maghreb ?

L'internationalisation de l'enseignement supérieur des pays du Maghreb n'est en soi pas nouvelle. Les universités algériennes, tunisiennes et marocaines n'ont pas attendu les récentes réformes éducatives pour s'ouvrir à des expériences pédagogiques venues d'ailleurs ou pour attirer des étudiants étrangers (étudiants de la région ou étudiants palestiniens). Comme l'ont souligné plusieurs auteurs (Geisser, 2000 ; Vermeren, 2002 ; Gérard, 2008), la dimension transnationale y est consubstantielle à l'enseignement supérieur. Le transfert de modèles étrangers de formation, par les échanges d'enseignants ou les cotutelles de thèses, est dans ces trois pays un objectif de longue date qui n'a jamais cessé d'exister depuis leur indépendance. À cet égard, il est important de rappeler que, d'une part, l'internationalisation de l'enseignement supérieur n'est ni une nouveauté historique ni un simple fait de conjoncture appelé à disparaître, et que d'autre part sa forme est changeante dans le temps.

En quoi les formes d'internationalisation de l'enseignement supérieur qui affectent les mobilités Nord-Sud ont-elles évolué ces dernières années ?

⁴ L'enquête de terrain s'est construite sur des données qualitatives et quantitatives, constituées de longs entretiens auprès des directeurs des établissements supérieurs privés et de responsables de l'enseignement supérieur public, de statistiques tirées de sources ministérielles et de dossiers d'inscription d'étudiants des établissements privés. Elle se base aussi sur des données recueillies dans la presse – chambre d'écho des revendications des promoteurs de l'enseignement privé et aux professions de foi de l'État tunisien – et sur le site web des établissements privés, ainsi que sur des observations directes de journées d'études publiques sur la réforme de l'enseignement supérieur en Tunisie.

⁵ Cet article s'inscrit dans la continuité d'un programme de recherche « Étudiants étrangers au Maghreb et dans l'espace euro-méditerranéen. Vers quelle internationalisation de l'enseignement supérieur et vers quelles circulations des compétences ? », que j'ai coordonné durant quatre ans et qui a réuni une vingtaine de chercheurs du Maghreb et de France. Organisé depuis l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) de Tunis avec le concours du Programme mobilisateur sur Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) du Ministère [français] des Affaires étrangères et européennes, ce programme a abouti en 2007 à une première publication (Mazzella, 2007), puis en 2009 à un ouvrage collectif (Mazzella, 2009).

Les mobilités étudiantes Nord-Sud ont d'abord connu des évolutions significatives ces deux dernières décennies à l'échelle mondiale. Selon les rapports de l'OCDE et de l'UNESCO, il y a près de trois millions d'étudiants étrangers dans le monde en 2010, soit presque trois fois plus qu'il y a vingt ans⁶. Les flux étudiants vont clairement du Sud vers le Nord : les pays de l'OCDE accueillent 85 % des étudiants étrangers du monde, dont les deux tiers (67 %) de ces étudiants en 2005 étaient des ressortissants d'un pays non membre de l'OCDE. Le Maghreb se singularise par l'exportation de ses étudiants (près de 5 % des étudiants maghrébins étudient hors de leurs frontières contre 2 % des étudiants dans l'ensemble du monde). La France avec ses quelques 260 000 étudiants étrangers, soit plus de 11 % de sa population étudiante, se dispute le rang de deuxième pays d'accueil d'étudiants étrangers avec le Royaume-Uni et plus récemment l'Allemagne, loin après les États-Unis. La moitié des effectifs des étudiants étrangers en France vient de l'Afrique, dont près de 30 % du Maghreb, en particulier du Maroc (26 000 étudiants) et de l'Algérie (22 000 étudiants) (Erlich, 2009). La France reste la destination principale même si ces dix dernières années on constate une diversification des parcours d'études vers les pays de l'Est, l'Allemagne et le Québec (Hafaiedh, 2005).

Les analystes de la mobilité étudiante mondiale (Bond, Lemasson, 1999 ; Breton, Lambert, 2003 ; Laval, Weber, 2006) s'accordent à voir en 1998 une date charnière. Deux principaux événements marquent en effet un tournant dans l'évolution de l'enseignement supérieur dans le monde. L'Organisation mondiale du commerce décline pour la première fois en 1998 la liste des barrières qui entravent le libre échange des services d'éducation dans le monde parmi lesquelles le monopole d'État, la limitation à la circulation, le contrôle des changes et le refus d'aide financière aux établissements privés. L'OCDE n'hésite plus à parler de parts de marché dans l'enseignement supérieur. La même année, la déclaration de la Sorbonne est en Europe la première étape d'un long chantier, appelé le processus de Bologne (LMD). Ce processus traduit la volonté politique de l'adoption d'un système de diplômes compatibles à l'échelle de l'Europe, d'un encouragement à l'ouverture de nouvelles filières professionnalisantes à l'université et de la promotion de la libre circulation des étudiants et des enseignants en Europe.

Dans ce contexte mondial, et à l'instar des États de l'Union européenne, les États du Maghreb sont aujourd'hui confrontés à des processus connexes portés par ces réformes : la qualification harmonieuse des titres dans l'espace universitaire euro-méditerranéen avec l'adoption du LMD (dès 2003 par le Maroc, en 2005 et 2006 en Tunisie et en Algérie) et la concurrence mondiale des formations universitaires. Ce contexte de réformes et de mobilités mondialisées est perçu par ceux en charge d'appliquer les politiques éducatives au Maghreb comme une opportunité face à la crise de l'Université publique perceptible dès la fin des années 1970. Les États maghrébins reconnaissent ne plus pouvoir embaucher comme par le passé les étudiants diplômés dans leur secteur public complètement saturé. Un des points les plus délicats à gérer pour ces États est « la massification » de l'accès à l'université publique. En une trentaine d'années, le nombre d'étudiants est passé de quelques milliers à près de deux millions dans la région du Maghreb⁷. L'ingénieur d'État, figure emblématique de l'élite au Maghreb (Gobe, 2004), trouve désormais difficilement un emploi dans le secteur public de son pays. Pour sortir d'une situation de crise de leur enseignement supérieur public et du chômage des diplômés des filières des sciences sociales en particulier, une solution pour les pays du Maghreb a été dès les années 1980, d'encourager les étudiants à partir étudier à l'étranger, avec l'aide de bourses pour les meilleurs d'entre eux ou de prêts accordés par les banques (Emperador Badimon, 2008). Le système public continue, particulièrement en Tunisie, à être performant dans le domaine des sciences dures et à produire des étudiants de haut niveau dont une part, à l'instigation des autorités nationales, va poursuivre ou parfaire ses

⁶ Il est cependant important de rappeler que la mobilité étudiante ne concerne que 2 % de la population étudiante mondiale : une proportion stable, conforme à l'augmentation globale du nombre d'étudiants.

⁷ Le Maroc (32 millions d'habitants) dispose de 14 universités, avec un peu plus de 100 000 nouveaux bacheliers par an actuellement. La Tunisie (11 millions d'habitants) compte 13 universités et 380 000 étudiants (35 000 nouveaux entrants). Le taux de scolarisation supérieure, qui y était de 5,7 % en 1986, a atteint 36,1% en 2006 et 50 % en 2010. L'Algérie (33 millions d'habitants) compte 27 universités et 950 000 étudiants, avec 250 000 nouveaux entrants annuellement. P. R. Baduel précise : « En 2006, en Algérie, le nombre d'enseignants en fonction se montait à 27 000 (dont 15 % de rang magistral) : pour faire face à l'accroissement des besoins à l'horizon de 2009-2010, c'est 25 000 nouveaux postes d'enseignants-chercheurs qu'il faudrait créer » (Baduel, 2008 : 9-12).

études à l'étranger⁸.

Une autre solution pour le Maroc et la Tunisie fut d'encourager et de valoriser au début des années 1990 la création décentralisée, à travers tout le pays, de filières techniques du supérieur dans le secteur public. Aujourd'hui, le ministère de l'Enseignement supérieur de ces pays encourage, sous certaines conditions, les formations supérieures privées nationales et étrangères dont il attend qu'elles résorbent le flux grandissant des étudiants et les dotent d'outils dont ils auront besoin sur un marché de l'emploi en mutation.

Une internationalisation *in situ* de l'enseignement supérieur privé

L'enjeu, dont les responsables du secteur privé maghrébin ont bien conscience, est de dépasser aujourd'hui l'image dépréciative d'établissements ghettos pour étudiants fortunés et recalés. Le projet des acteurs impliqués dans la création d'établissements supérieurs privés au Maghreb ne se limite pas à un strict intérêt financier de retour sur investissement, mais il s'accompagne d'une volonté politique de promouvoir nationalement une internationalisation sur place. Celle-ci peut prendre différentes formes.

En Tunisie, des établissements privés sont actuellement en mesure d'accueillir les nouveaux bacheliers jusqu'en master et de proposer des diplômes d'ingénieur ou d'architecte ainsi que des diplômes universitaires de technologie. À la différence des instituts privés plus anciens qui proposaient des formations professionnelles courtes (langue, informatique, électronique, secrétariat) pour les non-bacheliers ou des instituts privés dont les diplômes ne sont pas reconnus par l'État, ces établissements supérieurs privés nationaux ou étrangers délivrent des diplômes universitaires reconnus par l'État et tendent à les faire accréditer sur le marché international au moyen de la double diplomation. Tous veulent répondre au mot d'ordre étatique de redéploiement de l'enseignement selon des objectifs stratégiques d'employabilité (*qâbiliya attashghil*), adaptés aux contraintes d'un marché de l'emploi de plus en plus privatisé. En Tunisie, en Algérie ou au Maroc, la grande majorité de ces établissements supérieurs privés développent une offre de formation en sciences de gestion et en finance, perçues comme le principal gisement d'emplois à venir (Mazzella 2009). La figure de l'ingénieur manager du privé supplanterait-elle la figure de l'ingénieur généraliste ou technicien d'État (Longuenesse, 2004) ? Il reste à nuancer cette tendance comme le souligne une étude en cours conduite par Kamal Mellakh et Grazia Scarfò Ghellab (2008) qui montre que, bien qu'en baisse dans le secteur public marocain entre les décennies 1990 et 2000, les ingénieurs d'État continuent d'y être recrutés et participent d'une redéfinition du métier et du statut d'ingénieur au sein même du public.

Les formations privées de l'enseignement supérieur prennent différentes formes. Elles peuvent être virtuelles avec la mise en place du *e-learning* depuis les années 2000. L'étudiant bachelier tunisien inscrit à l'Université Virtuelle de Tunis peut, par exemple, poursuivre depuis son domicile des études reconnues et validées par le ministère de l'Enseignement supérieur de son pays sous forme de modules d'enseignement numérisés et payants en ligne. L'internationalisation *in situ* dans les établissements maghrébins du supérieur, publics ou privés, peut prendre la forme d'un enseignement transnational ou « transfrontière » (Vincent-Lancrin, 2008 : 67) : la formation se déroule sur place, avec des enseignants étrangers rattachés à des universités reconnues délivrant des diplômes reconnus internationalement, comme le *Master of Business Administration* (MBA) qui aborde en une ou deux années tous les domaines utiles à la conduite des affaires : finance, marketing, stratégie, management. Ce diplôme représente une sorte d'assurance pour les entreprises qui cherchent des cadres locaux répondant aux standards internationaux et constitue pour ces établissements privés la référence prestigieuse d'une formation académique internationale de qualité. Plusieurs établissements supérieurs privés (*Management Development International Institute* en Algérie, l'institut des Hautes Études en Management au Maroc, l'École Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies en Tunisie) dispensent par exemple un MBA International Paris (MBA IP), résultat d'un partenariat avec les universités françaises de Paris-Dauphine et de la Sorbonne.

Une autre forme est celle des établissements supérieurs privés nationaux créés depuis 2000 en

⁸ Une vingtaine de proviseurs de grands lycées français viennent chaque année, à l'invitation des autorités tunisiennes, opérer sur place une sélection parmi les nouveaux bacheliers les plus performants candidats aux bourses tunisiennes pour la préparation aux concours des grandes écoles françaises.

Tunisie et au Maroc. Ces derniers sont en mesure de proposer des programmes de formation labellisés « LMD », de premier cycle jusqu'aux masters spécialisés (sciences de gestion, études commerciales, finance, informatique appliquée à la gestion, droit, langues, science comptable, etc.). Ces établissements supérieurs privés nationaux délivrent des diplômes universitaires (ou des diplômes d'ingénieur ou d'architecte ainsi que des diplômes universitaires de technologie) agréés par l'État qu'ils veulent faire reconnaître sur le marché national et international. La question de l'accréditation des diplômes délivrés par ces établissements, c'est-à-dire la reconnaissance par le ministère de l'enseignement supérieur d'une qualité minimale standardisée d'un diplôme ou d'un programme d'études, est au cœur des débats, mais ne se pose pas exactement de la même manière en Tunisie et au Maroc. Pour de nombreux intervenants du secteur au Maroc, la solution d'une mise à niveau est aujourd'hui entre les mains de l'État. Le ministère de l'Éducation Nationale a certes établi un cahier des charges pour qui veut ouvrir un établissement d'enseignement supérieur privé, mais celui-ci reste peu contrôlé et suivi. En Tunisie où le nombre d'établissements supérieurs privés est moins important (une trentaine contre plus de soixante-dix établissements supérieurs privés au Maroc), l'action du comité en charge de l'accréditation qui a été d'emblée drastique (cas de fermeture et sanction d'établissements privés non conformes) est moins fastidieuse. De plus, la dernière loi du 4 août 2008 en Tunisie, modifiant celle du 25 juillet 2000 et applicable en 2010, fait craindre aux actuels directeurs d'établissement un net écrémage du secteur du fait de nouvelles conditions pédagogiques et financières : interdiction de donner le nom d'« université » aux établissements privés, limitation du nombre de filières proposées, quota d'enseignants permanents, capital de la société anonyme supérieur à deux millions de dinars et détenu à hauteur de 65 % par des personnes physiques ou morales de nationalité tunisienne.

Enfin, l'internationalisation *in situ* peut prendre une forme encore plus politique, engageant un partenariat entre les hautes instances des pays étrangers, avec la création d'établissements privés (ou publics) de droit tunisien, marocain ou algérien, autofinancés par les frais d'inscription et délivrant des diplômes français et nationaux dans le cadre d'une double diplomation. Les projets les plus avancés au Maghreb, lancés en 2009, sont liés à la France, soit sous la forme d'importation d'un label d'établissement français, soit sous la forme d'un consortium d'universités et d'industriels : l'institut privé Tunis-Dauphine (ITD), créé en partenariat avec l'université Paris-Dauphine, associe pour la première fois en Tunisie deux gros actionnaires (deux banques tunisiennes) et un actionnaire étranger (l'Université Paris Dauphine, actionnaire à 33 %) ; l'université internationale de Rabat sous la forme d'un consortium académique adossé à une Fondation, portée par l'ambassadeur du Maroc en France et le PDG de Vivendi, a obtenu du Maroc un terrain de 20 hectares. La construction de ce vaste campus⁹ dans la future Technopolis de Rabat figure parmi les premiers projets soutenus par l'Union pour la Méditerranée (UPM). De son côté, l'Algérie, moins encline à l'ouverture vers le privé, a opté, par un accord intergouvernemental entre l'Algérie et la France ratifié par décret présidentiel (n° 05-320 du 12/09/2005), pour la création d'un établissement public, l'École Supérieure Algérienne des Affaires, qui délivre des diplômes d'État algériens et français de Master en Gestion (LMD), des MBA Exécutif et des formations professionnelles de haut niveau, moyennant un coût d'inscription d'environ 7000 euros (jusqu'à 10 000 euros pour un MBA). L'ESAA est sous la tutelle de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie et de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris qui coordonne le consortium académique en partenariat avec quatre institutions françaises (HEC, ESCP-EAP, Euromed-Management et l'ESA de l'Université de Lille).

Des entrepreneurs du savoir entre privé et public

De nombreux travaux ont souligné que la libéralisation de l'offre d'enseignement supérieur au Maghreb est moins le signe d'une dissolution de l'État - les États maghrébins ne souhaitant pas lâcher le contrôle du système national de formation - que d'un réaménagement du périmètre de la puissance publique,

⁹ Casablanca a aussi, à moindre échelle, son université internationale privée, Mundiapolis, qui a pour ambition de se transformer d'ici dix ans en un hub régional (Europe, Maghreb, Moyen-Orient, Afrique). Ce projet de campus devrait à terme proposer plus de 20 filières de formation toutes en double diplomation avec des universités publiques françaises (telles que l'université de Nice-Sophia-Antipolis qui y est présentée comme partenaire de référence) ou étrangères.

d'une nouvelle forme d'interventionnisme du pouvoir de décision étatique (Musselin, 2008 ; Baduel, 2008 ; Hibou, 2006). La question réside dans l'originalité des formes de partenariats hybrides entre public et privé à l'échelle nationale et extra-nationale et dans les significations politiques de ce nouvel interventionnisme. Ici, la collusion paradoxale du privé et du public, où se mêlent intérêts publics et privés des entreprises, des banques privées, de hautes instances politiques étrangères et du financement étatique, aboutit à une configuration hétérogène et encore mal maîtrisée des profils d'établissement.

On voudrait commencer par explorer ici la question complexe d'une hybridation des genres public et privé (Vinokur, 2004) à l'aune d'un de ses indicateurs, celui du parcours « hybride » des acteurs porteurs du projet, en l'occurrence des présidents fondateurs.

En Tunisie, par exemple, les présidents fondateurs (le plus souvent directeurs) des établissements de l'enseignement supérieur privé, par leur expérience et leur parcours, ont su tisser des liens privilégiés avec le pouvoir. Il en résulte la mise en place d'un dispositif d'action qui rend poreuse la frontière entre le public et le privé. La plupart des présidents fondateurs des établissements de l'enseignement supérieur privé sont d'anciens universitaires du secteur public ou d'anciens directeurs d'établissements privés du secondaire et de la formation professionnelle. Ils participent activement au phénomène de *brain gain* de réintégration de migrants nationaux diplômés et formés à l'étranger (France, États-Unis, Canada) (Michaelis, 1990). Tout au long de leur carrière, ils ont eu des responsabilités administratives et politiques au sein de l'enseignement supérieur public de leur pays ou dirigé des bureaux d'études privés. Aujourd'hui, ils réfléchissent avec l'État à une aide au financement des études, qui permettrait à leur établissement de sortir de leur ghetto doré.

Il est difficile, dans ce secteur en émergence qui ne se reconnaît pas lui-même comme une entité homogène et solidaire¹⁰, de comparer les parcours de ses dirigeants, les structures et les intérêts. L'orientation académique et commerciale diffère d'un établissement à l'autre, d'un directeur à l'autre. On peut toutefois établir une typologie des directeurs d'établissement en fonction de l'état des politiques menées.

Une première catégorie est constituée par les directeurs et présidents fondateurs qui, formés dans le giron de l'Éducation Nationale, revendiquent la continuité de leur mission publique dans le privé. Ces personnes, pour la plupart enseignants de renom dans l'enseignement supérieur public tunisien, ont participé activement à la conduite des réformes des années 1990 visant aussi bien la création de filières d'excellence que l'institutionnalisation de nouvelles filières de techniciens supérieurs ou la revalorisation de la formation professionnelle publique. Les actionnaires de leur établissement privé sont constitués d'entreprises privées, mais aussi d'un regroupement d'enseignants et d'experts issus de la diaspora scientifique maghrébine, qui veut garantir par sa notoriété et son réseau l'excellence de ces établissements. Ces défenseurs de formations dites d'excellence, les grandes écoles techniques du secteur public perçues comme nécessaires à la reproduction des élites au service de l'État et à la « mise à niveau » des entreprises tunisiennes, se tournent vers la voie du privé à un moment où l'enseignement supérieur public, saturé et de plus en plus sélectif, grossit la frange des laissés-pour-compte de toute une jeunesse diplômée. Leurs étudiants sont surtout de nouveaux bacheliers qui n'ont pas obtenu la filière choisie¹¹, ou encore des étudiants du premier cycle venant du secteur public, essentiellement des filières courtes des Instituts supérieurs des études techniques, qui n'ont pas pu trouver un emploi ni réussir le concours d'entrée des écoles publiques d'ingénieur et qui se tournent vers les établissements privés agréés (dont le diplôme est reconnu par l'État tunisien) afin de poursuivre des études d'ingénierie. Les présidents fondateurs nous disent aussi espérer attirer des jeunes qui ne sont pas partis à l'étranger ou qui en sont revenus déçus. Ils comptent ainsi sur les effectifs d'étudiants revenus au

¹⁰ Leurs établissements sont soutenus par un syndicat qui s'est rendu autonome de l'enseignement secondaire privé en 2006, mais que ces présidents fondateurs ne reconnaissent pas unanimement comme représentatif. Nombre de ces présidents n'assistent pas aux réunions et préfèrent une voie d'action plus directe et personnalisée auprès de responsables du ministère, exerçant le rôle qu'ils ont souvent joué par le passé, celui de conseillers, au moyen de notes de synthèse et d'évaluations.

¹¹ Le système d'orientation universitaire tunisien pratique une sélection précoce : avant de s'inscrire dans le supérieur, chaque futur étudiant doit remplir un dossier où sont consignés ses résultats scolaires du secondaire et du baccalauréat ainsi que ses vœux d'orientation par ordre de préférence. Sur la base de ces renseignements, le service d'orientation établit un score qui permet d'affecter le candidat à telle ou telle filière.

pays et sur les bacheliers qui ont suivi leurs études secondaires dans des lycées francophones ou anglophones de Tunisie et qui rencontrent un problème d'adaptation avec l'arabisation de filières dans les universités publiques tunisiennes. C'est dans un de ce type d'établissement qu'ont été créées en septembre 2009 les premières classes préparatoires privées aux grandes écoles d'ingénieurs en partenariat avec « Ginette », le célèbre lycée privé Sainte-Geneviève, à Versailles, destinées à former des ingénieurs généralistes qui n'ont pas réussi le concours d'entrée très sélectif des grandes écoles publiques tunisiennes comme l'Institut Préparatoire aux Etudes Scientifiques et Techniques (IPEST). Parmi les concepteurs de ce projet, on retrouve les figures emblématiques de ces hommes qui ont créé et défendu activement les filières d'excellence scientifiques et techniques du secteur public des années 1990 en Tunisie, tels que l'ancien directeur fondateur de l'IPEST et de l'École Polytechnique de Tunisie et son collaborateur, l'actuel président de l'École Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), également réformateur des filières techniques du supérieur (voir l'encadré ci-dessous).

L'établissement supérieur privé en Tunisie qui pousse depuis le début des années 2000 le plus loin cette logique du public dans le privé est l'École Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), établissement que son président fondateur présente comme « une école d'ingénieurs privée d'utilité publique » ou encore « une école militante ». Le projet réunit dès 2002 trois groupes d'actionnaires : un premier groupe dénommé « club » constitué d'une centaine d'universitaires et d'ingénieurs tunisiens vivant dans leur pays ou issus de la « diaspora » tunisienne, un deuxième groupe composé d'une vingtaine d'entreprises privées dans le domaine des TIC et trois grands groupes financiers tunisiens. Toute la carrière de son président fondateur s'est déroulée dans l'enseignement supérieur public tunisien. Docteur d'État en sciences physiques à l'université de Paris VI (1978), il devient directeur des études à l'École Nationale des Ingénieurs de Tunis (ENIT) (1982-2000). Au long de sa trajectoire professionnelle, il prend de nombreuses responsabilités administratives au sein de l'enseignement supérieur public, fondant un bon nombre d'institutions universitaires telles que l'École Supérieure des Postes et Télécommunications de Tunis (1990-1993), (ESPTT devenu Sup'com), l'Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Nabeul et l'Institut supérieur technique de Nabeul (1988-1990), puis il participe activement, de 1990 à 1995, à la réforme de l'enseignement supérieur technique (généralisation sur tout le territoire tunisien des Instituts supérieurs d'études technologiques -ISET, création de l'IPEST). Il a été, par ailleurs, président-directeur général de l'Agence tunisienne de la formation professionnelle (1995-1999) et directeur fondateur de la mission universitaire de Tunisie en France (1993-1995). Sa « présidence » à ESPRIT est collégiale : il la partage avec trois autres présidents fondateurs, personnalités de renom en Tunisie et en France, dont l'ancien directeur-fondateur à Tunis de l'IPEST et de l'École Polytechnique de Tunisie (entre 1991 et 1995), le directeur fondateur de Sup'com à Tunis et le vice-président du conseil scientifique de l'université Paris-Dauphine. Ce dernier issu de la diaspora scientifique tunisienne sera l'un des initiateurs dès 2006, avec l'ambassadeur de France en Tunisie, du projet de création de l'Institut privé Tunis Dauphine en Tunisie¹². La réalisation d'un Institut supérieur privé tel que Tunis Dauphine dans le paysage universitaire tunisien actuel s'inscrit certes dans la longue histoire d'un enseignement transnational entre les deux pays - après de longues négociations entre l'État tunisien, l'Université Paris-Dauphine et l'ambassade de France en Tunisie - mais pas uniquement. Elle se comprend aussi par l'évolution des réformes nationales de l'enseignement supérieur tunisien de ces quinze dernières années, ainsi que par le récit de carrière des promoteurs du projet, la manière dont

¹² Il est actuellement vice-président du conseil scientifique de l'université Paris-Dauphine, coordinateur scientifique de l'Institut Europlace de finance et membre de l'Institut universitaire de France. Depuis 2003, il dirige l'Institut de Finance Dauphine. Cet ancien étudiant tunisien intègre l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm en 1984 et obtient une maîtrise de mathématiques pures de l'Université de Paris VII ainsi qu'un DEA de mathématiques appliquées aux sciences économiques en 1986 de l'Université Paris-Dauphine. Il sort major de l'agrégation de mathématiques en 1987 puis obtient son doctorat de mathématiques appliquées à l'Université de Paris I en 1989 et son habilitation à diriger des recherches (HDR) à l'Université de Paris I.

les individus s'engagent dans cette activité entrepreneuriale et mobilisent leurs ressources.

À l'inverse de ce premier type d'entrepreneurs du savoir, on trouve en Tunisie des directeurs d'établissements supérieurs privés issus de la formation professionnelle privée, qui défendent une logique quantitative de développement commercial. Ils ont agrandi leurs locaux et élargi le spectre de leurs filières jusqu'à proposer 80 formations en direction des nouveaux bacheliers, des étudiants de premier cycle, mais aussi de la formation professionnelle et des cadres d'entreprises privées. Leurs sociétés anonymes peuvent regrouper jusqu'à 80 actionnaires dont une bonne part d'entreprises privées tunisiennes. Ces actionnaires sont parties prenantes de la formation (enseignement, suivi de stages en entreprise, recherche commanditée) et sont de potentiels employeurs. Des banques privées tunisiennes comptent parmi les actionnaires de ces établissements supérieurs privés et leurs cadres viennent y suivre une formation continue. Le secteur bancaire participe d'autant plus à la genèse de ces établissements et à leur comité pédagogique que les directeurs des études et formations dans ces banques ont souvent un profil de chercheurs universitaires et restent membres d'unités de recherche de l'enseignement public. Dernier trait distinctif : ce sont ces établissements qui accueillent le plus d'étudiants étrangers.

Viser le marché de l'Afrique

Certains directeurs d'universités privées en Tunisie et au Maroc ont multiplié, ces dix dernières années, les formes d'accord avec les établissements privés et publics des pays de l'Afrique francophone¹³. Ces directeurs se déplacent régulièrement avec leur délégation en mission dans les pays africains (Cameroun, Sénégal, Congo, Mali, Guinée, Tchad, Côte d'Ivoire mais aussi Algérie et Mauritanie). Ils y présentent leurs établissements lors de journées « portes ouvertes » organisées dans des hôtels de luxe ou dans des universités publiques et des établissements supérieurs privés de ces différents pays, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique de ces pays et de son homologue de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Quelquefois, ces réunions se déroulent sous l'égide de l'ambassade de Tunisie ou du Maroc. Plus qu'une simple université, il s'agit d'une délégation qui représente son groupe : un groupement d'institutions d'enseignement à caractère privé (enseignement supérieur et formation professionnelle) agréé par le ministère de l'Enseignement Supérieur. Les directeurs tunisiens de ces structures, à l'instar de leurs homologues marocains, ont constitué dans ces pays d'Afrique francophone des bureaux privés « de conseil en formation » avec les ressortissants du pays qu'ils emploient sur place dans le but de prospecter le marché et de promouvoir leurs établissements auprès des étudiants subsahariens. Aujourd'hui, un bachelier africain du Gabon ou du Cameroun peut faire d'abord deux années de formation dans un établissement privé ou public de son pays et valider ensuite sa licence dans un établissement privé de Tunisie. L'effectif des étudiants des universités privées tunisiennes est en augmentation constante depuis 2001, passant de 2000 en 2001 à 6000 en 2007. Face à la faiblesse de la demande locale et à l'augmentation de celle de pays africains, tels que le Gabon et la Côte d'Ivoire, des directeurs d'universités privées ont multiplié les formes d'accord avec des lycées privés et publics des pays de l'Afrique francophone depuis le début des années 2000. Les étudiants étrangers d'Afrique garantissent un « taux de remplissage » d'effectifs dans ces établissements qui est actuellement loin d'être assuré par les seules inscriptions d'étudiants tunisiens.

Les frais d'inscription annuels sont en moyenne de 3500 dinars tunisiens (1800 euros), sachant que la tranche supérieure se situe autour de 7000 dinars (3700 euros). Des établissements comptent quelques « boursiers » parmi leurs étudiants étrangers, soit de la Banque africaine du développement (BAD), soit de la Banque islamique de développement (BID), soit encore de leur gouvernement, du Gabon ou de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, certains établissements s'organisent en interne en créant des dispositifs partiels d'aide

¹³ Voir pour le Maroc la description du cas de l'Institut supérieur d'informatique appliquée et de management (ISIAM) qui ouvre dès 1989 des bureaux de représentation à Abidjan et à Dakar. Cf. Belkadi, Charef, 2009 : 251.

aux étudiants méritants, avec l'aide locale de partenaires privés (entreprises ou banques tunisiennes). Ainsi, un établissement a obtenu, auprès de ses entreprises partenaires, un « parrainage » comportant la couverture totale ou partielle des frais d'études au vu des résultats des étudiants et de leur situation sociale. Quelques établissements privés sont en pourparlers avec des banques tunisiennes, actionnaires de ces établissements. Il s'agit de mettre en place des « crédits études » dont le remboursement serait garanti, non seulement par la caution solidaire des parents, mais aussi par la qualité des études accomplies et les perspectives d'emploi.

Les établissements d'enseignement supérieur, en Tunisie et au Maroc, détournent déjà à leur profit le marché que représente l'augmentation de la demande sociale des familles des étudiants subsahariens, créant de véritables « couloirs d'étudiants » depuis les lycées publics ou privés des pays d'origine. La forte demande sociale d'études à l'étranger qui existe en Afrique prend une tournure nouvelle. Des familles de cadres supérieurs des pays africains, et même une frange de la classe moyenne supérieure de ces pays, choisissent de plus en plus la voie de la formation privée payante au Maghreb. Cette voie permet à leurs enfants l'accès à une formation supérieure diversifiée qui était difficile d'accès jusqu'alors, en dehors du quota de bourses délivrées par les ministères de l'Enseignement supérieur public. On se trouverait, comme ont pu le souligner d'autres analyses (Aguiar, Nogueira, 2008 ; Darchy-Koechlin, Van Zanten, 2005), devant un changement de consommation éducative des classes supérieures et moyennes des pays d'Afrique noire vers les pays du Maghreb, grâce notamment à une relative démocratisation des moyens de circulation et de communication, une diversification des programmes de bourse et un intérêt croissant pour l'international. Cela traduit, pour ces familles et leurs enfants, une aspiration à élever leur compétitivité sur le marché du savoir et du travail en recourant dans le secteur privé à de nouvelles filières techniques transnationales, plus accessibles et moins onéreuses que dans les pays du Nord.

Avec la création étatique d'un secteur privé au Maghreb, on assiste à la mise en place de trois types d'établissements supérieurs privés : des établissements relevant d'une logique marchande de rentabilité tous azimuts et à court terme qui réclament une plus grande liberté de manœuvre ; des établissements « militants » dont le créneau commercial relève de l'utilité publique ; des universités publiques étrangères prestigieuses rendues privées sur le sol maghrébin.

Le paradoxe est que cette évolution ne peut aboutir sans l'aide et la caution de l'État. Si la création d'un secteur privé est la stratégie employée par l'État pour adapter l'enseignement supérieur aux nouvelles exigences du marché, intérieur et extérieur, elle ne peut se faire qu'avec l'aide financière, légale et, disons, symbolique, de l'État. Certes, dans le cas de l'Algérie, c'est la dépréciation de l'Université publique qui libère la voie aux entreprises privées et leur permet d'asseoir en creux leur légitimité ; mais au Maroc comme en Tunisie, la libéralisation relativement rapide de l'enseignement supérieur suscite une demande en retour de crédibilité qui ne peut venir que d'une régulation étatique. Au Maroc, certains acteurs réclament un cahier des charges plus strict pour rehausser leur image ; en Tunisie, des présidents d'établissements privés revendiquent le statut de Fondation pour mettre en cohérence leur fonctionnement économique mixte et leur mission d'utilité publique.

L'ouverture vers une vocation internationale des établissements supérieurs privés maghrébins relève de la même ambiguïté. D'un côté, il s'agit pour ce secteur de bâtir une légitimation par l'excellence que le cadre national tarde à accorder et qui passe par une sélection financière et académique des étudiants et des enseignants. D'un autre côté, l'État cherche à renforcer *via* le privé le nouveau dessein que le pays se donne : celui d'être une ressource pour le reste de l'Afrique, et un partenaire économique pour le Nord, lieu d'échanges obligé entre l'Afrique et l'espace euro-méditerranéen.

Face à ces enjeux, la concurrence objective que se livrent le Maroc, engagé sur la voie de grands campus privés, et la Tunisie, plus encline à la création d'Instituts de moindre taille, commence à dessiner une offre diversifiée à destination des classes aisées de l'Afrique continentale.

Bibliographie

- Aguiar, Andrea, Nogueira, Maria Alice, 2008, « La formation des élites et l'internationalisation des études : peut-on parler d'une "bonne volonté internationale" ? », *Éducation et Société*, n° 21, p. 105-119.
- Baduel, Pierre Robert, 2008, « L'enseignement supérieur et la recherche face à l'injonction libérale. Éditorial », *Alfa. Maghreb et sciences sociales 2007*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 9-12.
- Belkadi, Ahmed, Charef, Mohamed, 2009, « Les étudiants étrangers au Maroc dans l'enseignement supérieur public et privé », in : Mazzella, Sylvie dir, 2009, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala-IRMC, p. 243-256.
- Berkane, Youcef, 2004, « Ajustement, développement durable et enseignement supérieur au Maghreb », Actes du colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), *Développement durable : leçons et perspectives*, 21 avril, Ouagadougou, p. 17-24.
- Bond, Sheryl, Lemasson, Jean-Pierre dir, 1999, *Un nouveau monde de savoir. Les universités canadiennes et la mondialisation*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, 324 p.
- Breton, Gilles, Lambert, Michel dir, 2003, *Globalisation et universités. Nouvel espace, nouveaux acteurs*, Paris, Québec, Éditions de l'UNESCO : Économica, Presses de l'Université Laval, 248 p.
- Darchy-Koechlin, Béatrice, Van Zanten, Agnès, 2005, « La formation des élites. Introduction », *Revue internationale d'éducation*, n° 39, p. 67-78.
- Didou Aupetit, Sylvie, 2004, « Public et privé dans l'enseignement supérieur au Mexique », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 3, p. 97-118.
- Emperador Badimon, Montserrat, 2008, « Les diplômés-chômeurs de troisième cycle au Maroc : des expériences d'engagement revendicatif », *Alfa. Maghreb et sciences sociales 2007*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 181-196.
- Erllich, Valérie, 2009, « Étudiants 'expatriés' versus étudiants 'résidents' », in : Mazzella, Sylvie dir, 2009, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala-IRMC, p. 53-77.
- Geisser, Vincent dir, 2000, *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Éditions, 332 p.
- Gérard, Étienne dir, 2008, *Mobilités étudiantes Sud-Nord, trajectoire scolaire des Marocains en France et inscription professionnelle au Maroc*, Paris, Publisud.
- Gobe, Éric dir, 2004, *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, Maisonneuve & Larose, IRMC, 388 p.
- Haddab, Mustapha, 2007, « Évolution morphologique et institutionnelle de l'enseignement supérieur en Algérie. Ses effets sur la qualité des formations et sur les stratégies des étudiants », *Alfa. Maghreb et sciences sociales 2007*, Paris, IRMC, Maisonneuve & Larose, p. 51-60.
- Hafaiedh, Abdelwaheb, 2005, *Le visa étudiant. Objet de désir, miroir des indésirables*, Tunis, CERES, n° 27, 222 p.
- Hibou, Béatrice, 2006, *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 363 p.
- Laval, Christian, Weber, Louis dir, 2006, *Le nouvel ordre éducatif mondial. OMC, Banque mondiale, OCDE, Commission européenne*, Paris, Institut de recherche de la FSU, Éditions Syllepse.
-

- Longuenesse, Elisabeth, 2004, « Entre bureaucratie et marché : quelle reconversion pour les ingénieurs ? Remarques à partir du Proche Orient », in : Gobe, Eric dir, *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Maisonneuve & Larose, IRMC, p. 347-373.
- Mazzella, Sylvie dir, 2009, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala-IRMC, 401p.
- Mazzella, Sylvie, 2007, « Introduction. Une “libéralisation d’État” de l’enseignement supérieur ? Mutations internationales et évolutions maghrébines », in : Mazzella Sylvie dir, « L’enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison internationale (Maghreb, Afrique, Canada et France) », *Alfa. Maghreb et Sciences Sociales 2007*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 15-22.
- Mazzella, Sylvie, 2006, « L’enseignement supérieur privé en Tunisie. La mise en place étatique d’un secteur universitaire privé », *Alfa. Maghreb et sciences sociales 2006*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 235-245.
- Mellakh, Kamal, Scarfò Ghellab, Grazia, 2008, « Mondialisation et itinéraires socioprofessionnels : le cas des ingénieurs marocains », *Rapport de recherche pour le Programme FSP Mondialisation et recomposition de la catégorie professionnelle des cadres*, 23 p.
- Michaelis, Alan, 1990, “Brain drain and brain gain”, *Interdisciplinary Science Reviews*, vol. 15, n° 3, p. 23-35.
- Musselin, Christine, 2008, « Vers un marché international de l’enseignement supérieur », in « L’enseignement supérieur face à l’internationalisation et à la privatisation », *La revue critique internationale*, 2° trimestre, n° 39, p. 13-24.
- Siino, François, 2004, « L’Université tunisienne banalisée. Mise à niveau libérale et dépolitisation », *Annuaire de l’Afrique du Nord*, Paris, CNRS Éditions, tome 40, p. 187-200.
- Vincent-Lancrin, Stéphane, 2008, « L’enseignement supérieur transnational : un nouvel enjeu stratégique ? », in : « L’enseignement supérieur face à l’internationalisation et à la privatisation », *La revue critique internationale*, 2° trim. , n° 39, p. 67-86.
- Vinokur, Anne, 2004, « Public, privé...ou hybride ? L’effacement des frontières de l’éducation », *Cahiers de la recherche sur l’éducation et les savoirs*, n° 3, p. 13-33.
- Vermeren Pierre, 2002, *La formation des élites marocaines et tunisiennes. Des nationalistes aux islamistes 1920-2000*, Paris, La Découverte (coll. Recherches), 510 p.
-